



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le vingt-sept juin par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, L. VIALE, J.-P. BARON, F. PISANO.

Absents : M.-A. COPPA, M. COUDURIER, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, Y. JENNEPIN, L. THILL.

Délégations de Vote : M.-A. COPPA à L. VIALE, M. COUDURIER à S. BOCHET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Ludovic VIALE ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 18h48.

DCM 2025 / 03-02

BUDGET – Exonération de loyer dû par La Fourchette Savoyarde

Stéphane Bochet, Maire, rapporte à l'assemblée :

La société La Fourchette Savoyarde, preneur du bail commercial conclu le 8 juillet 2024 avec la commune pour la location de l'Auberge Saint-Michel, éprouve des difficultés économiques qui l'ont conduite à adresser à la commune une demande d'exonération de loyer. Afin de ne pas ajouter de difficultés à la situation de la société et de faciliter la transition avec un éventuel repreneur, il est proposé au conseil municipal d'exonérer en intégralité le loyer et les charges dues par la société.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accorder une exonération totale du loyer (840€) et des charges (12€) dues par La Fourchette Savoyarde au titre du bail commercial susmentionné pour le mois de juin 2025 ;

— **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant ou acte nécessaire à la mise en œuvre de cette exonération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 1^{er} juillet 2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Ludovic VIALE,
Secrétaire de séance.

